



AVIS IMPORTANT MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

SERVICES MAINTENUS

Compte tenu de l'évolution de la situation relative à la pandémie du Coronavirus (COVID-19), les bureaux de la Municipalité de Saint-Romain sont **fermés au public**. Nous désirons être cohérents avec les recommandations gouvernementales et contribuer à l'effort collectif de contrer la propagation du virus.

L'équipe municipale demeure accessible selon l'horaire régulier pour répondre à vos questions et assurer un suivi de vos dossiers. Les retours d'appels se feront en fin de journée. Vous pouvez nous rejoindre par courriel : municipalite@st-romain.ca et par téléphone au **418-486-7374**.

Le paiement des taxes peut se faire par chèque, que vous pouvez poster ou déposer dans la boîte aux lettres de la municipalité située dans le portique de l'édifice municipal, ou via AccèsD en utilisant votre numéro de client.

Séances du conseil à venir

La municipalité a émis un avis public annonçant que les séances du conseil à venir se tiendront par conférence téléphonique, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 mars dernier dans le but de freiner la propagation du coronavirus, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Demandes de permis

Pour toutes les demandes de permis de construction, rénovation et autres, vous pouvez remplir la demande directement sur le site internet de la municipalité ou faire parvenir vos informations à l'adresse courriel suivante : ibe@st-romain.ca. Notre inspectrice en bâtiments et environnement assurera le suivi de vos demandes le mercredi de chaque semaine.

Collecte des matières résiduelles

La Municipalité souhaite informer les citoyens que le transporteur, Services Sanitaires Denis Fortier l'a avisé d'une modification de l'horaire habituel des collectes en raison d'une diminution du personnel occasionnée par le coronavirus COVID-19.

Ainsi, la collecte se déroulera sur une plus longue période, pouvant parfois débiter plus tôt en matinée ou plus tard en fin de journée. Les citoyens sont donc invités à laisser leur bac près de la route la veille de la collecte et plus longtemps qu'à leur habitude.

En ce qui concerne la collecte des conteneurs commerciaux, ceux-ci pourraient être vidés la fin de semaine. Nous demandons donc de laisser l'accès à ceux-ci en tout temps.

La patience des citoyens est donc requise. Et par souci d'efficacité, la Municipalité demande de ne pas engorger les lignes téléphoniques dans le cas d'un retard.

Les services essentiels tels les services incendie et travaux publics (voirie, eau potable) sont opérationnels.

ACTIVITÉS SUSPENDUES

Les activités au chalet et à la plate-forme de l'O.T.J. sont annulées ou reportées jusqu'à nouvel ordre. L'église est fermée, donc les activités de la bibliothèque et la célébration du culte sont interrompues jusqu'à nouvel ordre.

RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT À 0% DES TAXES IMPAYÉES POUR L'ANNÉE 2020 (1^{ER} ET 2^E VERSEMENT)

PROCÉDURES

La Municipalité de Saint-Romain a adopté à sa séance extraordinaire du 25 mars dernier, la résolution 2020-03-76, voir l'extrait ci-dessous :

«... CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du Covid-19 et des consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêts applicable à toute créance qui lui est due pour l'année 2020 à 0% (ce taux d'intérêts ne s'applique pas aux créances antérieures);

Sur proposition de Gérard Jacques, appuyée par Claude Richard,

IL EST RÉSOLU QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Romain pour les taxes 2020 seulement, soit les 1er et 2e versement est établi à 0%;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 1er août 2020...»

Les contribuables qui désirent se prévaloir de cette mesure exceptionnelle et qui ont déjà transmis des chèques postdatés doivent nous transmettre **OBLIGATOIREMENT** une demande écrite par courriel ou par la poste en indiquant leur nom et leur numéro de client et y inscrire qu'ils désirent reporter les 2 premiers versements au 1^{er} août 2020.

Aucun remboursement ne sera autorisé pour ceux qui ont déjà effectué le paiement de leurs taxes.

Nous demandons également à nos citoyens de respecter les directives du gouvernement concernant les mesures d'hygiène et de l'isolement des voyageurs et des personnes âgées de 70 ans et plus.

Ces mesures seront réévaluées dans les prochaines semaines, compte tenu de l'évolution rapide de la situation.

Pour en apprendre davantage sur les mesures en place par le gouvernement du Québec, visitez le :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

ou composez le **877 644-4545**.

C'EST COLLECTIVEMENT QUE NOUS ARRIVERONS À MAINTENIR UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Jean-Luc Fillion

Maire

Nicole Chicoine

Directrice générale

Le 26 mars 2020